PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Conseil Municipal du 28 novembre 2024

Ce jeudi 28 novembre 2024 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

<u>Présents</u>: Gisèle Alexandre, Thierry Bastard, Roseline Benoist, Christophe Bourgeot, Jérôme Bouteloup, Aurélie Colin, Daniel Corbet, Pascale Duboscq, Cécile Durel, Jean-Jacques Eloi, Jacky Gaillet, Stéphanie Godefroy, Yves Gosselin, Valérie Laisney, Jean Lamy, David Laurent, Jean-Pierre Legoubey, François Legras, Sandrine Lejeune, Manuel Rivet

Excusés: Stéphanie Potet

Pouvoirs: - Gaëtan Coenen ayant donné pouvoir à Valérie Laisney

- Simone Duboscq ayant donné pouvoir à Pascale Duboscq
- Annabelle Casrouge ayant donné pouvoir à François Legras
- Delphine Hareng ayant donné pouvoir à Christophe Bourgeot
- Sandra Enée ayant donné pouvoir à Yves Gosselin
- Béatrice Gosselin ayant donné pouvoir à Jean-Pierre Legoubey

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Cécile Durel est désignée secrétaire de séance à 'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

III- Communiqués

- Visite ministérielle à Blainville sur mer le 7 novembre de Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques Depuis cette visite, au cours de laquelle notre dossier d'extension des réseaux d'assainissement collectif a été exposé, plusieurs réunions sont programmées avec l'agence de l'eau et les services de l'Etat. Une réunion vient d'être également proposée par Monsieur le sous-préfet à ce sujet qui se tiendra tout début janvier
- Subventions notifiées pour la MMS et la MAM : bonnes nouvelles. Nous avons obtenu une subvention de la Poste pour la MMS de 50 000 €, jusque-là espérée de 25 000 €. Et nous avons obtenu une subvention de 72 000 € par la CAF pour la MAM, jusque-là non prévue par prudence sur cet investissement. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF, dans le cadre du dispositif « Piaje »
- Par contre, pour le projet de la Maison Rougeot, nous avions prévu une subvention de 40 000 €, attendue de la Région et finalement décidé d'être annulée par la Municipalité

car les contraintes d'éligibilité semblaient complexes. Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre une délibération pour modifier le plan de financement de ce projet.

En l'occurrence:

- ➤ Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à la somme totale de 1 111 967.59 € HT
- ➤ Les recettes prévisionnelles sont la DETR pour 402 006.02 € et 255 350 € du contrat de pôle, soit la somme totale de 657 356.02 €. Un reste à charge de 454 611.57 € pour la commune
- Invitation à la Ste Geneviève le 6 décembre : messe à 10h30, suivie du défilé et cérémonie officielle à la salle des fêtes de Gouville s/mer puis vin d'honneur
- Organisation des vœux du Maire de Gouville s/mer et du Maire délégué d'Anneville s/mer le samedi 4 janvier 2025 et des vœux du Maire délégué de Boisroger le 18 janvier à 18h
- Collecte de déchets : mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte sur le territoire de la commune historique de Gouville s/mer à compter du 1^{er} janvier 2025. Nous allons prochainement recevoir la livraison de sacs jaunes, prévoyant la dotation de 2 rouleaux par foyer. Le rythme de collecte sera le suivant :
- Période hors juillet-août : collecte les lundis en alternance : les semaines impaires : collecte des sacs jaunes et les semaines paires : collecte des sacs gris
- Période juillet-août : collecte toutes les semaines des sacs gris les lundis et des sacs jaunes les vendredis
- En cas de jours fériés, la collecte sera reportée au samedi suivant.
- La 1^{ère} collecte des sacs jaunes aura lieu le lundi 13 janvier 2025 et nous recevrons prochainement un calendrier précisant les dates pour l'année 2025

IV – <u>Approbation de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées des territoires de Boisroger et Montsurvent</u>

Coutances mer et bocage est compétente en matière de zonage d'assainissement. En application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou leurs EPCI délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement : « 1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées (...) »

Les communes de Blainville s/mer et Gouville s/mer sont couvertes par un zonage d'assainissement approuvé en 2004. La commune d'Agon-Coutainville est couverte par un zonage approuvé en 2014.

Dans le cadre de travaux d'assainissement prévus sur ces 3 communes, il était né nécessaire de mettre en cohérence les zonages d'assainissement des eaux usées avec la réalité des zones desservies par l'assainissement collectif ret les secteurs pour lesquels il est projeté un raccordement.

La révision du zonage d'assainissement porte notamment sur :

- L'extension des réseaux du système d'assainissement collectif de Gouville s/mer, sur les communes déléguées de Boisroger et Montsurvent
- L'extension des réseaux des système d'assainissement d'Agon-Coutainville et de Blainville s/mer, sur le Flèche sud du Havre de Blainville s/mer (secteur dit de la Poulette et du Grand Herbet)
- La régularisation des zonages d'assainissement des eaux usées concernant les habitations raccordées au réseau collectif depuis l'approbation des précédents zonages d'assainissement

Le projet de révision des zonages d'assainissement a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-18 du code de l'environnement. Par décision n°2024-5350 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Normandie, en date du 30 mai 2024, le projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale.

Lors de la séance du 15 mai 2024, le conseil communautaire de Coutances mer et bocage a arrêté la mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Gouville s/mer, de Blainville s/mer et d'Agon-Coutainville conformément à la réglementation en vigueur et a autorisé le Président à soumettre à enquête publique les projets. Par arrêté du Président de CMB en date du 17 juillet 2024, l'enquête publique unique s'est déroulée du 6 août au 6 septembre 2024 inclus, sous la responsabilité de Madame Catherine de la Garanderie, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Jacques Marquet, en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant par décision n° E24000044/14 du Président du Tribunal Administratif de Caen du 28 juin 2024.

Le rapport et l'avis du commissaire enquêteur, du 5 octobre 2024, ont été remis à Coutances mer et bocage. Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable avec une recommandation. Cette dernière concerne l'intégration en zone d'assainissement collectif de 3 parcelles concernées par un permis de construire et un permis d'aménager délivrés récemment ou en cours d'instruction à Agon-Coutainville.

En accord avec la commune d'Agon-Coutainville, le plan de zonage a été modifié en conséquence afin d'intégrer les 3 parcelles concernées en zone d'assainissement collectif.

A ce stade et conformément à la délibération du conseil communautaire du 13 novembre 2024, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver après enquête publique la révision des zonages d'assainissement

Jean-Pierre Legoubey rappelle le contexte de ce sujet et précise l'éventuelle révision possible et nécessaire pour quelques maisons qui devraient être sorties de ce zonage et qui resteront alors éligibles aux aides prévues pour l'assainissement non collectif, sachant que la subvention par maison dans le prochain programme de l'AESN sera de 7 100 €

V - Réparation de l'ascenseur de la Filature

L'ascenseur de la Filature ayant eu plusieurs pannes répétitives (notamment lors de la visite périodique des pompiers ou le système d'alarme s'est montré défectueux et qu'il faut changer en prévoyant d'ores et déjà de le passer vers un fonctionnement GSM). Cette intervention ayant été urgente, Monsieur le Maire a dû engager la dépense auprès de l'entreprise KONE d'un montant de 2 316 € HT, soit 2 779.20 € TTC. Une délibération est néanmoins nécessaire pour régler la facture, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche et l'engagement financier précisé.

VI - Travaux de voirie

Il s'agit d'un projet de travaux de voirie rue de la Vincenterie. Présenté par Yves Gosselin. Il est proposé de prévoir ce programme de voirie et d'engager l'estimation en lien avec cette mission de maîtrise d'œuvre.

Nous avons un devis de SA2E d'un montant provisoire de rémunération de 23 600 € HT représentant une rémunération de 3.63 % sur la base d'une estimation de travaux de 600 000 € HT

Yves Gosselin présente également le chiffrage du SDEM pour les effacements de réseaux souples, 288 000 € HT, dont une participation est attendue par la commune de 115 200 €.

Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin, considérant que le conseil départemental ne peut pas nous accompagner pour ces travaux, à l'unanimité le conseil municipal accepte ce projet, retient le cabinet SA2E au prix proposé, retient l'estimation présentée et accepte la proposition du SDEM 50.

Par ailleurs, dans le cadre du chantier de rénovation de la Maison Rougeot, il est nécessaire de reprendre les trottoirs de la rue de la Vasserie. Pour cela, Yves Gosselin présente le devis proposé par l'entreprise LEHODEY TP d'un montant de 2 930 € HT, soit 3 516 € TTC. Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

VII - Etude d'une demande de garantie

La demande concerne une demande de garantie, adressée à la commune, pour couvrir la garantie d'un emprunt de 50 % d'un prêt consenti par la banque des territoires et représentant la somme totale pour ladite demande de garantie faite à la commune de 325 000 € dans le cadre de leur gros projet de rénovation qu'ils ont effectué.

La Ligue de l'Enseignement de Normandie avait adressé cette demande au Conseil Départemental, qui leur a répondu par un avis défavorable le 29 octobre dernier. Ainsi, elle se tourne vers notre collectivité.

Monsieur le Maire a interrogé Monsieur Lebeurrier, Conseiller aux élus locaux, qui n'a pas les moyens de faire une analyse financière de la situation de la structure demandeuse, mais qui a pu apporter des éléments quant aux conséquences pour la commune de cet engagement.

Une commune peut en effet être garant à hauteur de 50 % de l'emprunt contracté. Monsieur Lebeurrier précise plusieurs points :

- Cette garantie ne s'inscrirait pas dans notre budget, la commune n'aura pas de provision particulière à inscrire en parallèle si elle se porte garant
- La structure relève d'un statut d'association sous le régime association de la loi 1901, avec donc des moyens limités
- L'offre bancaire proposée est échue au 22/11, donc à remettre à jour dans tous les cas avec l'organisme bancaire
- Néanmoins il attire l'attention des élus sur l'article 16 dudit contrat, qui prévoit une caution solidaire (et non simple). Cela signifie qu'en cas d'actions des clauses (si l'emprunteur n'honore pas ses échéances, redressement judiciaire, cession d'activité.), la commune devra immédiatement se substituer à l'emprunteur et rembourser la totalité du montant de 325 000 € et la porter alors en dépenses de fonctionnement de l'exercice budgétaire concerné. La commune devra aussitôt débourser cette somme avant toute autre opération telle que saisie des biens de l'emprunteur par exemple. En effet, le contrat ne prévoit pas de droit de « discussion »
- Enfin, il rappelle à la commune qu'elle doit se demander quel est son intérêt à agir et ne pas risquer de créer une éventuelle « jurisprudence » en cas de nouvelle demande d'une autre structure d'une pareille demande de garantie

Une invitation tardive ayant été transmise à l'ensemble du conseil municipal pour inviter les conseillers à une visite de la structure des Sables d'or et présentation de la situation sur place ce samedi 23 novembre dernier.

Faute de participants, il est proposé que Monsieur Varnières soit présent à cette réunion pour exposer la situation de demande de garantie.

Monsieur Varnières présente la structure de Gouville, 260 lits et la situation de sa demande dans le cadre de leur prêt sollicité avec la banque des Territoires. Il explique la forme de ce prêt de 650 000 € qui doit être garanti. La moitié 325 000 € sera garantie par leur banque et il explique qu'il doit trouver un partenaire pour l'autre moitié. Il rappelle l'historique de cette structure et de leurs activités, l'arrivée des œuvres laïques de la Manche qui accueillaient les jeunes, classes découvertes etc... de Ste Geneviève des Bois...puis la Ligue de l'enseignement...puis la mairie de Ste Geneviève a cédé la structure à la Ligue, qui en est donc aujourd'hui propriétaire. Il explique l'évolution des activités et notamment des règlementations justifiant de rénover les bâtiments et de se mettre en règle par rapport aux normes en vigueur tout en développant les activités proposées par cette structure sociale pour atteindre les objectifs.

Ce projet était prévu avant le Covid et les travaux ont commencé en 2022 pour rendre plus autonomes les pavillons permettant d'accueillir des groupes, des familles des séniors et non plus que des enfants. Ainsi des sanitaires ont été prévus dans toutes les chambres. Les travaux réalisés répondent également aux exigences du changement climatique avec l'objectif de diminuer les consommations énergétiques et approcher le nouveau décret tertiaire de diminuer à terme de 70 % la consommation carbone.

Pour l'activité des sables d'or, avant la rénovation, 1 200 000 € de CA et l'objectif après les travaux c'est entre 1 350 0000 ou 1 400 000 €/an de CA.

Monsieur Varnières rappelle que leur structure participe au développement des commerces locaux, 17 salariés à plein temps hors saison et + de 40 salariés sur les 2 mois d'été. 7 CDI à l'année sur Gouville.

Il rappelle les grandes lignes de fonctionnement du budget du Centre. Notamment la particularité à devoir contribuer aux charges à répartir et à l'activité sociale non lucrative. Monsieur Varnières est également responsable de tout le pôle tourisme social qui comprend 7 structures de la Ligue de l'enseignement, présentées par Monsieur Varnières. En partenariat avec l'office de tourisme et l'Animation Touristique (aquagym), il organise des classes de mer, des activités nautiques (école de voile, char à voile).

Béatrice Gosselin pose une question sur l'article 16 du contrat de prêt de la Banque des Territoires et le fait de la non discussion. Ne pas aller chercher le bien à vendre avant de venir chercher le garant.

Monsieur Varnières comprend cette remarque, mais précise qu'il n'a pas la main sur les clauses de ce contrat.

Béatrice Gosselin s'inquiète également de la possible « jurisprudence » si la commune prévoit cette première garantie.

David Laurent demande s'il serait alors possible que La Ligue s'engage à vendre un de ses biens en cas de toutes difficultés pour contrer l'article 16, en prévoyant cette clause par un acte devant Notaire. Et en cas de telle garantie, cela n'ouvrirait pas jurisprudence puisque cette garantie serait sous cette seule et indispensable condition.

Valérie Laisney demande les retombées économiques pour la commune : Monsieur Varnière lui répond que tout l'apport fruits de mer provient des établissements Casrouge, toute la boulangerie et viennoiserie provient des 2 boulangeries gouvillaises. Les appoints alimentaires de chez U Express, ils ont leurs fournisseurs par ailleurs sur ce point-là. Il précise en outre qu'il a tout intérêt pour la structure aussi à avoir des salariés du territoire, ils participent aux animations du territoire avec la gym douce, l'aquagym, le char à voile etc....La rénovation, c'est aussi la couverture de la piscine, l'idée étant de devenir bassin d'apprentissage de natation pour les enfants du territoire.

Valérie Laisney présente les chiffres de Mr Clément 366 000 € d'achats dont 39 000 € sur la commune de Gouville et dont + de 25 000 € pour le centre équestre. Mr Varnières rappelle que ces chiffres sont ceux de 2022.

Mr Varnières précise que les travaux ont été principalement réalisés par des entreprises locales.

A l'issue de ces divers échanges, Monsieur Varnières s'assurant qu'il n'y ait plus de remarques ou de questions, il précise qu'il reste à la disposition de toute autre question et invite les élus à venir visiter la structure.

Monsieur Varnières quitte la salle du conseil.

Mr le Maire propose alors le vote pour un accord de se porter garant sous réserve d'une hypothèque devant Notaire dans le cadre de cette garantie, expliquée plus haut et en lien avec l'article 16 du contrat de prêt de la Banque des Territoires. Christophe Bourgeot s'inquiète de ce montage.

Valérie Laisney présente un rapport de la CRC sur la ligue de l'enseignement et leur situation financière globale de l'association. Rapport public qui montre que l'exercice aurait été négatif 4 années sur 5 sans des cessions immobilières exceptionnelles chaque année. L'équilibre de cette association, particulièrement sur le volet tourisme social, parait précaire.

Jean-Pierre Legoubey regrette que ce rapport n'est pas été évoqué lors de la présence de Monsieur Varnières pour lui demander des éclaircies

Le conseil municipal procède alors au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide avec 13 voix pour (D. Laurent, J.J. Eloi, R. Benoist, G. Alexandre, S. Lejeune, J. Gaillet, M. Rivet, Y. Gosselin (2 voix), F. Legras (2 voix), J.P. Legoubey (2 voix), 10 voix contre (J. Bouteloup, S. Godefroy, C. Bourgeot (2 voix), D. Corbet, A. Colin, V. Laisney (2 voix), P. Duboscq (2 voix), et 3 abstentions (J. Lamy, C. Durel, T. Bastard) de donner un avis favorable à la demande de garantie pour le prêt de 325 000 € sur 25 ans, sous réserve qu'une clause soit ajoutée et juridiquement cadrée, prévoyant qu'en cas de toute difficulté, l'emprunteur prévoit la vente de la structure avant de se retourner vers le garant.

VIII – Intervention sur nos ouvrages de protection douce

Ce sujet était inscrit à l'ordre du jour.

Cependant, Monsieur le Maire a dû demander un accord de principe en urgence aux conseillers municipaux vendredi 22 novembre dernier pour pouvoir déposer une demande de subvention pour les fonds AFITF 2024, dont la clôture de l'instruction était justement le 22/11 au soir. Nous avons pu obtenir une dérogation de délai jusqu'au lundi 25/11 matin avant 9h30.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur réponse par mail autorisant le dépôt de cette demande de subvention, qui a donc été adressée aux services de l'Etat ce lundi à 9h30 pour des fonds AFITF concernant les 2 tronçons de reprises de nos ouvrages de protection douce, qui ont subi de gros dégâts lors des dernières tempêtes.

Jérôme Bouteloup présente les travaux correspondants :

- La reprise des pieux hydrauliques dans le virage au Nord des campings, il s'agit de les renfoncer et reprendre les fascines (jusqu'aux escaliers) détruites par les tempêtes et les refaire en prévoyant des piquets à la place des gaulettes, pour cette tranche de travaux, nous avons un devis de l'entreprise THOMAS d'un montant de 33 867.50 € HT, soit 40 641 € TTC
- La reprise des fascines au sud de la cale et jusqu'à la cale de Linverville sur un linéaire de 660 ml et pour cette tranche de travaux nous avons un devis de l'entreprise THOMAS de 74 275 € HT, soit 89 130 € TTC

Ces travaux représentent la somme totale de 129 771 € TTC. Nous avons reçu un avis favorable de la DDTM pour une subvention via les fonds AFITF, à hauteur de 50 % soit 64 885.50 €, et nous pouvons demander une participation à CMB à hauteur de 30 %, soit 38 931.30 €, ainsi le reste à charge de la commune serait de 20 % du montant total soit 25 954.20 € TTC.

Ces travaux devaient être réalisés et terminés avant le 31/12/2024, mais nous avons reçu ce 27/11 les 2 arrêtés attribuant les fonds AFITF pour les 2 devis THOMAS avec une autorisation de travaux à réaliser finalement avant le 31/12/2025.

Les travaux commenceront lundi 2/12 prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter Coutances Mer et Bocage à hauteur de 30 % de ces deux devis, soit les sommes de12 192.30 € TTC pour les travaux au nord des campings et 26 739 € TTC pour les travaux au sud de la cale.

Jérôme Bouteloup informe par ailleurs le conseil municipal d'un stock de 500 Tonnes de cailloux d'1 à 3 Tonnes, qui sera très prochainement livré par CMB.

Les travaux devraient être terminés pour le 20/12 et donc l'opération sapins de Noel s'inscrira dans ce nouveau linéaire de fascines.

IX - Révision des quotas d'avancement

Par délibération du 24/09/2019, le conseil municipal avait fixé les quotas d'avancement pour tous les cadres d'emplois alors présents sur la commune. Depuis, Chantal Lebeurrier a été nommée au cadre d'emploi de rédacteur, aussi à l'unanimité, le conseil municipal décide de réviser cette délibération et d'inclure le cadre d'emploi de catégorie B, rédacteur.

X - Remplacement du camion benne des services techniques

Le camion d'un de nos agents en charge des travaux de maçonnerie nécessite d'être changé. Dans cette démarche, après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur Gosselin à prévoir cet achat et ouvrir une enveloppe de l'ordre de 20 à 30 000 €.

XI – Révision du prix de la part communale d'assainissement collectif

Présenté par Jean-Pierre Legoube : considérant la révision en cours du mode de calcul de l'agence de l'eau, ce sujet est annulé de l'ordre du jour et sera étudié dès lors que nous aurons tous les éléments de cette future évolution et des incidences éventuelles pour la commune.

XII- Projet d'achat de terrain consorts Leclerc

Présenté par Jean-Pierre Legoubey.

La propriété LECLERC située à L'arrière du stade va être vendue, nous avons rencontré des membres de la famille avec Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la construction de la future salle polyvalente, l'achat de cette propriété pourrait permettre de créer une voie de circulation en sens unique.

La famille souhaite vendre l'ensemble 400 000 €

Nous avons fait évaluer la propriété par les Domaines, l'estimation est de 320 $000 \in +$ ou - 10 % (Maison sur 850 m2 de terrain 270 $000 \in$ et terrain adjacent 50 $000 \in$) avec une marge de négociation de 10%. Pour une surface totale d'environ 1 670 m2

La famille projette de vendre la maison et de faire 2 lots de terrain constructible.

Nous avons échangé avec la famille de façon à juste acheter le nécessaire pour créer la voie de circulation (voir plan annexé) la demande est de 90 000 € et cela implique la destruction de l'ancien garage.

L'autre possibilité est d'acheter le passage et le lot constructible donc 1060 m2 en tout.

Le conseil municipal doit se prononcer et faire un retour au notaire de la famille.

- -Intérêt de créer cette nouvelle voie ? Après la présentation du projet par Jean-Pierre Legoubey et à l'unanimité, le conseil municipal se porte favorable et décide donc de poursuivre la réflexion d'achat foncier
- -Achat de la totalité?
- -Achat uniquement de la surface permettant u, passage?
- -Achat passage et lot constructible ?

Jean-Pierre Legoubey lance le débat, expose le futur projet d'aménagement de salle Muli activités et la question des accès, voiries et des stationnements. David Laurent insiste sur la pertinence d'avoir du terrain pour aménager de futurs parkings.

Le conseil retient à l'unanimité la pertinence de se porter acquéreur et est favorable pour faire une offre sur la totalité.

La famille en demande 400 000 €, les Domaines l'estime à 320 000 € + ou – 10 %, soit 352 000 € la totalité.

Le conseil municipal ayant décidé de s'intéresser à la totalité, chaque conseiller municipal propose une offre à bulletin secret pour l'entièreté de la propriété. On enlèvera le prix le plus et le plus haut et on fera la moyenne des propositions.

Après dépouillement, Aurélie Colin et Jacky Gaillet ayant lu les offres :

- 350 000 €
- 350 000 €
- 350 000 €
- 350 000 €
- 350 000 €
- 350 000 €
- 350 000 €
- 320 000 €
- 320 000 €
- 290 000 €
- 350 000 €
- Blanc
- Blanc
- 390 000 €
- 350 000 €
- 360 000 €
- 350 000 €
- 350 000 €
- 325 000 €
- 350 000 €
- 350 000 €

```
13 à 350 000 €
1 à 290 000 €
2 à 320 000 €
1 à 325 000 €
1 à 360 000 €
1 à 390 000 €
2 blanc
On enlève le + et le - (290 000 € et 390 000 €)
La moyenne après avoir enlevé le + et le - est de 345 000 €.
```

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de faire une offre chez le Notaire du vendeur à 345 000 € pour la totalité de la propriété concernée.

XIII - Divers

- Information sur la réunion du 22 novembre organisée par Monsieur Beaufils : François Legras informe le conseil municipal de la présence de + de 130 personnes à cette réunion, qui a été le temps de l'expression de plusieurs inquiétudes par les présents.
- Lecture du courrier co-écrit de Monsieur Erick Beaufils Maire honoraire, Monsieur Dominique Dujardin représentant l'association « le Trait de côte de Gouville » et de Monsieur Thierry Noel représentant le collectif « Stop projet camping Anneville bourg ».

Ce sujet ouvre le débat et appelle à de nombreuses interventions et inquiétudes de plusieurs conseillers municipaux. Après un long débat, Monsieur le Maire décide qu'il organisera au plus vite une réunion de la commission relocalisation avec les services CMB pour évoquer toutes ces inquiétudes et le conseil municipal sera alors rapidement réuni pour en discuter

- Remerciements de l'association Visite des malades dans les établissements hospitaliers pour la subvention accordée par la commune
- Virements de crédits :

Budget COMMUNE:

Afin de pouvoir payer les paies de décembre 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

```
    Des Cptes D. 60612 – Energie – Electricité
    Au Cpte D. 6413 – Personnel non titulaire
    36 000 €
    + 36 000 €
```

Budget CAMPING:

Afin de pouvoir payer les paies de novembre et décembre 24, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

- Du Cpte D. 6061 Fournitures non stockables
 Aux Cptes D. 6411 Salaire de base
 D. 6413 Primes et gratifications
 17 000 €
 + 12 750 €
 750 €
- D. 6451 Cotisations à l'URSSAF + 3 500 € BG demande qu'une petite étude soit faite sur le cout total des charges de personnel à rapprocher des charges de fonctionnement globales.
 - Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis FHV pour changer le moteur ventilation gîte n°9 d'un montant de 1 252.72 € HT, soit 1 503.26 € TC
 - Le conseil municipal modifie la délibération définissant les surfaces des lots du lotissement de la Jeannerie II suite au bornage :
 - lot $1 = 553 \text{ m}^2$
 - Lot $2 = 551 \text{ m}^2$
 - Lot $3 = 430 \text{ m}^2$
 - Lot $4 = 552 \text{ m}^2$
 - Lot $5=514 \text{ m}^2$
 - Lot $7 = 443 \text{ m}^2$
 - Lot $8 = 444 \text{ m}^2$
 - Lot $9 = 371 \text{ m}^2$
 - Lot $10 = 504 \text{ m}^2$
 - Lot $11 = 478 \text{ m}^2$
 - Remplacement des frigos des salles des fêtes de Montsurvent Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise LANEF d'un montant de 1 019 € HT, soit 1 222.80 € TTC pour une armoire de 350 l inox.
 - Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'invitation à la pièce de théâtre et conférence, réunion publique sur l'adaptation de littoraux. Cette soirée aura lieu le 2/12 à partir de 19h à l'espace culturel de Montmartin
 - Jacky Gaillet informe le conseil des randonnées samedi prochain à partir de 14h dans le cadre de la participation au téléthon
 - Pascale Duboscq informe que le marché de Noël d'Anneville s/mer ce we de 10h à 18h
 - Valérie Laisney informe le conseil municipal que Madame Virginie Coenen demande à rester 3 ans dans le local communal, actuellement loué pour une durée éphémère